



Augmentation loyer+normes electriques

Par **angie**, le **13/05/2010** à **21:29**

Bonjour,

Nous sommes locataire d'un appartement dans une maison ancienne depuis juin 2005 .Vu que les propriétaires étaient âgées, ils n'ont pas voulu faire de bail mais avions des quittances de loyer tous les mois (550 €).

Ils sont partis en maison car gros problème de santé.Leur fille nous a demandé de signer un bail et daté le 15 novembre 2009.Dans la partie DUREE est mentionnée: Le contrat est conclu pour une durée initiale de 3 années qui a commencé le 1er juin 2006 et a pris fin le 31 mai 2009.

Dans la partie LOYER est mentionné: l'indice retenu pour référence est celui du 4eme trimestre 2005, s'élevant à une moyenne de 103.78. Nous avons reçu un courrier nous disant qu'elle augmentait le loyer de 72€. As-t'elle le droit?

De plus, les anciens locataires, avait fait des réparations et avaient réunis 2 appartements en un. Nous avons donc 2 compteurs électriques avec 2 abonnements à payer! Est-ce aux normes?

Sommes nous dans nos droits de demander un seul compteur?De plus, des pièces du rez-de chaussée que l'on n'habite pas ,sont sur notre compteur!

Je vous remercie de votre aide!